

3
2
0
2
RAPP
DU COMITÉ
DE MISSION

1^{ÈRE} ÉDITION

MOTS DES CO-PRÉSIDENTS



ANNE-LAURE CUQ

Les entreprises pour la cité



ALAIN DUPUY

BRGM et Acclimaterra



Les attentes sociétales croissantes exigent de la part des entreprises des engagements qui vont au-delà de la création de valeur économique. Le défi climatique et la crise sanitaire que nous venons de traverser ont contribué à questionner de plus en plus les modèles de consommation pour rebondir vers une économie « durable ». Les parties prenantes internes comme externes souhaitent de plus en plus contribuer au développement d'entreprises réellement engagées.

En 2022, le Conseil d'Administration de Keolis Bordeaux Métropole Mobilités a validé l'inscription de la qualité d'entreprise à mission dans les statuts de l'entreprise.

Depuis le 1er janvier 2023, KB2M s'est engagé dans ce modèle de gouvernance innovant en devenant la 1ère société à mission du domaine du transport public. La démarche de KB2M mérite notre attention et notre soutien.

Après un an d'étroite collaboration avec la nouvelle entité juridique, nous avons d'ores et déjà le plaisir de vous communiquer, au nom du Comité de mission, notre tout premier rapport. Cette évolution de gouvernance a suscité de nombreuses questions auprès de l'autorité organisatrice Bordeaux Métropole comme des salariés de l'entreprise.

Le Comité de mission a validé un règlement intérieur dans lequel le choix de la désignation d'une co-présidence a été acté. Nous avons le devoir, en tant que membres du Comité de mission, de nous assurer du bon déroulement de la mission et de la mobilisation des moyens nécessaires afin que nous soyons en mesure

d'assumer nos responsabilités de contrôle et de surveillance.

Ce premier rapport permet d'évaluer si KB2M a réalisé sa mission établie en 2023. Il permet de prendre connaissance de l'atteinte des objectifs.

Au cours de cette première année d'activité, le Comité de mission a défini des indicateurs de performance visant à améliorer la sécurité des usagers du réseau de transport, préserver la planète, promouvoir l'inclusion sociale et développer les mobilités alternatives. Nous avons choisi des indicateurs déjà existants, ceux qui nous ont semblé les plus pertinents à suivre dans le cadre de la mission mais nous avons aussi demandé à KB2M de construire de nouveaux indicateurs.

Le Comité de mission a formulé plusieurs demandes d'accès à des documents d'études et d'expertise ce que KB2M a réalisé en toute transparence. Nous tenons à préciser que KB2M a souhaité que le Comité de mission se sente libre de dépasser sa simple mission de contrôleur de la mission en ouvrant des réflexions et des débats challengeants.

Par la suite le comité de mission sera amené à proposer à KB2M divers axes d'amélioration pour challenger sa mission et s'assurer qu'à tous les niveaux de l'entreprise, la gouvernance associe une mission extra-financière à la recherche de performance.

Un projet ambitieux dans un contexte sociétal de plus en plus complexe !

**Les deux co-présidents
du Comité de mission**

SOMMAIRE



PAGE 5

UNE NOUVELLE QUALITÉ EN DROIT FRANÇAIS



PAGE 7/11

L'AMBITION DE KB2M

Raison d'être
Objectifs
Le comité de mission
L'organisme tiers indépendant (OTI)
Mot du directeur général



PAGE 12/18

RETOUR SUR L'ANNÉE 2023

Les actions du comité de mission
Les réunions du comité de mission
Les indicateurs de performance et objectifs



PAGE 19

CAP SUR L'ANNÉE 2024

1 UNE NOUVELLE QUALITÉ EN DROIT FRANÇAIS



LA QUALITÉ DE « SOCIÉTÉ À MISSION », OU ENTREPRISE À MISSION, EST DÉFINIE DANS LE CODE DE COMMERCE PAR L'ARTICLE L210-10, LUI-MÊME INTRODUIT PAR LA LOI DU 22 MAI 2019 DITE « LOI PACTE ».

Peut ainsi s'en prévaloir toute société qui :

- > S'est donnée une raison d'être et l'a inscrite dans ses statuts ;
- > A précisé dans ses statuts plusieurs objectifs sociaux et environnementaux en phase avec cette raison d'être ;
- > A créé un comité de mission chargé de superviser les progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs ;
- > A désigné un organisme tiers indépendant chargé de vérifier la bonne exécution de la mission ;
- > A remis sa déclaration et les documents afférents au greffe du Tribunal de Commerce.



2 L'AMBITION DE KB2M

Depuis le 1er janvier 2023, la qualité d'entreprise à mission est officiellement inscrite dans les statuts de l'entreprise. Pour KB2M, la transformation en société à mission est l'aboutissement naturel de sa réflexion sur les finalités de l'entreprise. C'est également exprimer aux salariés que l'entreprise est prête à consacrer l'écoute et l'intérêt nécessaires à la mobilisation de tous autour d'un projet inspirant. C'est un puissant levier pour renforcer le sentiment d'appartenance et contribuer au maintien d'un climat social positif.

RAISON D'ÊTRE

La raison d'être du groupe KEOLIS « Nous imaginons et déployons des mobilités sûres et durables au service de chaque territoire pour une meilleure qualité de vie de tous et de chacun », a été dévoilée en mars 2021. Elle a fait l'objet sur le territoire bordelais d'un travail collectif, dans le but de la décliner localement en objectifs sociaux et environnementaux dans le cadre d'une démarche participative qui a abouti en mai 2021.

Ce travail réalisé en co-construction a mobilisé 50 personnes (salariés et parties prenantes externes) :

- > Membres du Comité de Direction ;
- > Cadres et agents de maîtrise ;
- > Conducteurs, agents de maintenance, agents commerciaux ;
- > Représentants des organisations syndicales ;
- > Usagers du réseau ;
- > Associations et organismes du territoire.

Tous les membres ont exprimé un retour très positif en validant cette démarche consultative sur laquelle KB2M s'appuie désormais.

OBJECTIFS

Les objectifs sociaux et environnementaux (objectifs statutaires) que l'entreprise s'est fixés contribuent aux Objectifs de Développement Durables de l'ONU. Ils couvrent 4 dimensions et sont inscrits dans les statuts de l'entreprise : l'environnement, les collaborateurs, les mobilités, l'action territoriale.

Les objectifs statutaires de la mission sont :



AGIR DE FACON RESPONSABLE POUR LA PLANÈTE

- > Prendre soin du patrimoine écologique territorial et contribuer à son développement (biodiversité) ;
- > Agir pour la transition énergétique ;
- > Agir pour la réduction de l'empreinte carbone des activités de l'entreprise ;



ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DES COLLABORATEURS

- > Agir pour l'insertion professionnelle de personnes fragiles ;
- > Agir pour l'engagement des collaborateurs
- > S'engager pour la prévention des risques et la santé au travail.



OFFRIR LA LIBERTE DE MOUVEMENT DE TOUS ET CHACUN

- > S'engager dans le développement de toutes les mobilités ;
- > Agir pour les femmes avec des mobilités sûres ;
- > Agir pour les publics fragiles avec des mobilités adaptées.



NOUER DES PARTENARIATS QUI PROFITENT A TOUS SUR LE TERRITOIRE

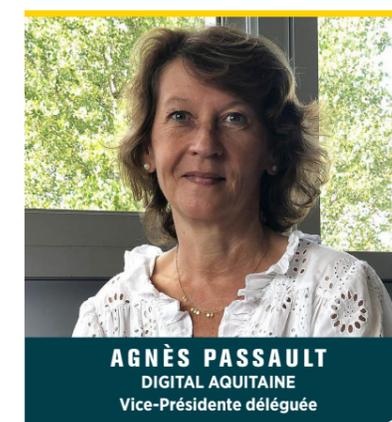
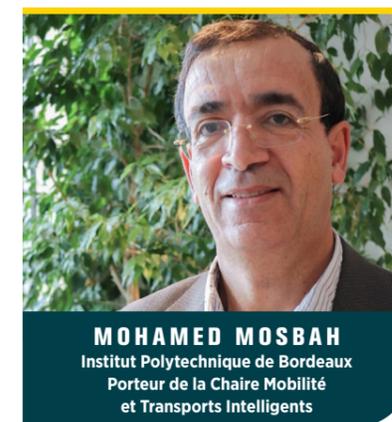
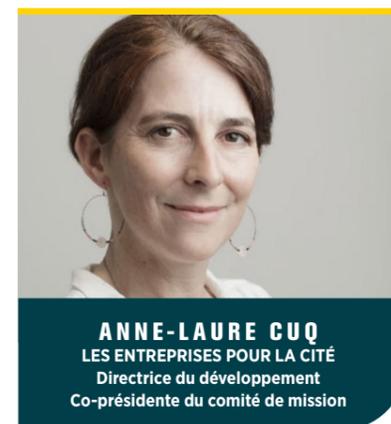
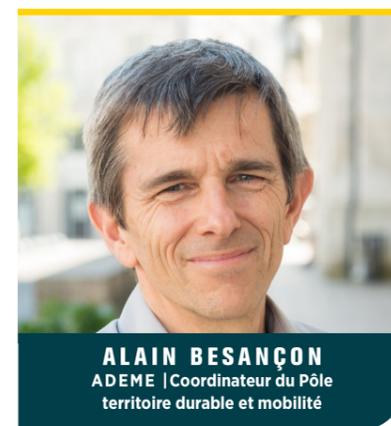
- > S'engager au moyen de politiques d'achats responsables ;
- > Agir pour l'accueil de jeunes stagiaires et alternants ;
- > S'engager au moyen de partenariats locaux pour l'action sur le territoire.

COMITÉ DE MISSION

Afin de se doter d'un comité de mission pertinent, plusieurs critères ont été pris en compte lors de la composition de ce dernier:

- > Trois à dix personnes ;
- > Majoritairement externes à l'entreprise, indépendantes et pas en situation de conflits d'intérêt ;
- > Avec des expertises pertinentes, de façon que les objectifs statutaires soient compris et maîtrisés, plutôt que viser la représentativité des parties prenantes ;
- > Un collectif, et non seulement une addition de savoir-faire ;
- > Et un mandat de deux ans renouvelables.

Le comité de mission est ainsi composé de 9 membres avec participation de Pierrick Poirier en qualité de Directeur Général de KB2M et Laurence Vercucq Directrice RSE en qualité de manager de la mission, avec un objectif de parité.





ORGANISME TIERS INDÉPENDANT (OTI)



Le comité de mission est chargé de suivre l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux adoptés par Keolis Bordeaux Métropole Mobilités.

Le comité de mission s'engage à :

- > Évaluer l'efficacité des actions menées dans le cadre de la feuille de route définie par KB2M pour accomplir la mission ;
- > Examiner la pertinence des actions et des indicateurs de performance de la feuille de route ;
- > Présenter un rapport annuel joint au rapport de gestion soumis au Conseil d'Administration - rapport de suivi des actions menées par KB2M pour réaliser les objectifs sociaux et environnementaux.

Le comité de mission peut être amené à formuler des suggestions et commentaires sur les actions mises en oeuvre par l'entreprise et les indicateurs de performance.

Le comité de mission s'assure également que l'organisme tiers indépendant remplit ses obligations. L'organisme tiers indépendant informe le comité de mission de l'accomplissement de la mission, des conclusions de ses travaux, de sa méthode d'évaluation pour vérifier les objectifs réalisés.

Aux termes des articles L. 210-10, R. 210-21, A. 210-1 et A. 210-2 du code de commerce, l'OTI, en tant qu'organisme vérificateur, formulera un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques, liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Il interviendra au maximum dans les 18 mois après le changement statutaire, KB2M étant une entreprise de plus de 50 salariés.

Fin d'année 2023, le comité de mission a d'ores et déjà sélectionné comme futur organisme vérificateur le cabinet AJC, entreprise bordelaise engagée en RSE, partie prenante du cercle des OTI au sein de la Communauté des Entreprises à Mission afin d'être au plus près des sachants, elle-même société à mission depuis décembre 2023.

Pour cette première vérification, l'avis du cabinet AJC sera rendu au plus tard pour l'assemblée générale d'approbation des comptes pour l'exercice clos le 31/12/2023.

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



PIERRICK POIRIER
DIRECTEUR GÉNÉRAL
Keolis Bordeaux Métropole Mobilités



QUESTION POSÉE

QU'EST-CE QUE LA PRÉSENCE D'UN COMITÉ DE MISSION AU SEIN DE LA GOUVERNANCE CHANGE POUR KB2M ?

En s'engageant volontairement et résolument à fonctionner dès le 1er janvier 2023 sous la qualité de Société à Mission, avec la création concomitante de son Comité de Mission, KB2M a choisi d'ouvrir sa gouvernance à des parties prenantes externes à l'entreprise, toutes et tous acteurs actifs du territoire métropolitain, chacun dans leur domaine.

Plus encore qu'un organe de suivi et de contrôle de l'activité, le Comité de Mission est, pour KB2M, un organe d'orientation qui soumet des

idées, challenge l'exploitant sur son activité, l'invite à anticiper et regarder plus loin. Il est donc outil d'amélioration continue, permettant par son expertise et sa prise de recul à KB2M de s'adapter aux défis et nécessaires transformations environnementales, sociales et sociétales.

L'équilibre stratégique entre l'économique, l'environnemental et le sociétal est désormais au cœur de la vision de KB2M, aidé en cela par son Comité de Mission.

3 RETOUR SUR L'ANNÉE 2023

Les rencontres de la première année seront sensiblement différentes de celles qui suivront.

Il s'est agi de poser le cadre et de partager les enjeux. Ces échanges permettront ensuite au comité de mission de jouer son rôle de façon pertinente.



Les enjeux de cette première année ont été les suivants :

- > Présenter l'entreprise, sa stratégie, son positionnement, son business model, ses métiers, ses enjeux ;
- > Faire de la pédagogie sur le modèle de la société à mission et ses implications ;
- > Partager le rôle du comité de mission et les vérifications qu'il doit réaliser ;
- > S'accorder sur les modalités de fonctionnement du comité ;
- > Construire, ajuster ou challenger le modèle de la mission ;
- > Rédiger le premier rapport du comité de mission ;
- > Participer au choix de l'organisme tiers indépendant.

Durant cette première année, le Comité de Mission s'est ainsi employé à mieux connaître KB2M ainsi que sa feuille de route RSE 2023-2030.

Le Comité de mission a en premier lieu structuré son intervention en complétant ses modalités de fonctionnement par la rédaction d'un règlement intérieur conformément aux stipulations de l'article 16.1 des statuts de l'entreprise.

Ce règlement intérieur a été adopté par le Comité de mission lors de sa réunion du 6 avril 2023, à la majorité des membres présents. La désignation de deux co-Présidents de comité de mission a été réalisée afin qu'ils soient le lien privilégié entre le comité de mission, l'entreprise et ses autres organes de gouvernance.

Le comité a ensuite défini les indicateurs de performance et les objectifs qui lui serviront à mesurer les progrès de l'Entreprise dans l'exécution de ses missions.

Dans un cadre réglementaire relativement récent, ces actions ont été mises en oeuvre dans l'objectif d'accompagner KB2M à respecter ses obligations après avoir adopté la qualité d'Entreprise à Mission.

#RÉUNIONS DU COMITÉ DE MISSION

Durant l'année 2023, nous nous sommes réunis quatre fois : une réunion informelle et trois réunions formelles.

Un accueil des membres du comité a été réalisé en février 2023 au sein du dépôt tramways du site de Bastide. Cette réunion informelle leur a permis de faire connaissance et découvrir les activités de l'entreprise.

S'agissant des trois réunions formelles :

- > Une réunion de lancement en avril réunissant pour la première fois les membres du comité de mission et les représentants de KB2M ;
- > Une réunion en juin ; suivie d'une réunion en novembre.



PREMIÈRE RÉUNION

Au cours de la première réunion qui s'est déroulée à la Cité du vin de Bordeaux :

- > Les membres du Comité de Mission se sont familiarisés avec l'Entreprise et en particulier ont pris connaissance du programme RSE 2023-2030 de KB2M ;
- > Ils ont rappelé le contexte réglementaire de l'entreprise à mission et notamment les conditions d'exercice du comité (règlement intérieur, espace documentaire partagé) ;
- > Ils ont exprimé leurs besoins en matière de transmission de documentation visant à suivre l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux adoptés par KB2M.



DEUXIÈME RÉUNION

La seconde réunion s'est tenue en juin au sein des locaux de L'Ecole Nationale Supérieure en Environnement, Géoressources et Ingénierie du Développement durable (ENSEGID) :

Les principaux objectifs de cette réunion étaient de partager les actualités du réseau TBM, de procéder à l'élection des co-présidents et de définir la mission.

La réunion a donné lieu aux décisions suivantes :

- > Élection des Co-présidents : sont élus Anne-Laure CUQ et Alain DUPUY ;
- > Objectifs opérationnels et indicateurs associés :
 - Émissions de gaz à effet de serre : définition d'une trajectoire sur les huit prochaines années ;
 - Inclusion sociale : intégration des emplois indirects dans l'objectif ;
 - Sécurité des femmes dans les transports : suivi du nombre d'agressions et de signalements du dispositif Angela ;
 - Développement des mobilités alternatives : Accès/disponibilité du vélo dans les stations et sur l'usage ;
 - Réflexion à mener sur la production d'un indicateur concernant les parcs relais.



TROISIÈME RÉUNION

La troisième réunion du Comité de Mission a été réalisée en novembre au sein des locaux de la Régie de l'eau avec une visite du réservoir Paulin en lien avec leurs enjeux RSE.

Trois actions en lien avec les objectifs de mission ont été présentées aux membres du comité :

- > Bilan carbone 2022 : rappels du contexte et enjeux, présentation du bilan carbone avec précisions sur les trois principaux postes de consommation, détail du plan d'actions de réduction et trajectoire carbone à horizon 2030 ;
- > Gestion des déchets : Présentation par catégorie : déchets non-dangereux, déchets dangereux, déchets de bureau et autres déchets (mégots, vêtements de travail et mobilier) ;
- > Baromètre d'engagement 2023 : Construction et communication de la démarche et principaux résultats.

Cette troisième réunion a donné lieu à de nombreux échanges et questionnements de la part du comité :

- > Concernant le bilan carbone :
 - Indicateur en voyage.km ;
 - Nombre de bus/tram dans la flotte ;
 - Modalité de calcul de la trajectoire 2030 avec l'augmentation du nombre de kilomètres.
- > Concernant la gestion des déchets :
 - Type de déchets retrouvés dans les déchets des stations tramway ;
 - Déchets de balayage des voies de tramway : projet d'innovation pour transformer le déchet en matière première (solution Minéalithe).
- > Concernant le baromètre d'engagement :
 - Rythmes de travail et conditions de travail (semaines de 4 jours, changements sociétaux sur la perception de la QVCT...);
 - Leviers de reconnaissance non monétaire, marque employeur avec la difficulté d'attirer les plus jeunes.





INDICATEURS DE PERFORMANCE ET OBJECTIFS

Lors de la seconde réunion de cette toute première année de mission, le Comité a travaillé avec KB2M à définir des indicateurs de performance qui permettront de suivre ses actions au regard de ses quatre engagements stratégiques.

Nous avons choisi des indicateurs déjà existants, ceux qui nous ont semblé les plus pertinents à suivre dans le cadre de la mission mais nous avons aussi demandé à KB2M de construire de nouveaux indicateurs.

KB2M étant engagé dans une démarche RSE depuis 2015, la plupart des indicateurs sont des indicateurs « de résultats » (c'est-à-dire mesurant si les actions mises en oeuvre pour atteindre les objectifs produisent effectivement les effets escomptés à court, moyen et long terme).

Pour certains d'entre eux, il s'agit d'indicateurs dits « qualitatifs » permettant de mesurer la mise en oeuvre d'une action à court terme.

Parmi ces indicateurs, nombre d'entre eux font déjà l'objet d'une vérification par un organisme tiers indépendant dans le cadre de la déclaration de performance extra financière (DPEF).



TABLEAU DES INDICATEURS 2023

OBJECTIFS STATUTAIRES	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	INDICATEURS	CIBLES 2023	RÉSULTATS 2023
Agir de façon responsable pour la planète	Préservation de la ressource en eau	% de réduction de la consommation d'eau d'arrosage de la plateforme tramway	-40%	-55,80%
	Réduction des gaz à effet de serre	Émission de CO2e.km (gr)	939 gr	945gr
	Biodiversité : Contribution à la végétalisation du territoire	Projet 1 million d'arbres : nbre d'arbres plantés	1000 arbres / arbustes	972
Accompagner le développement des collaborateurs	Favoriser l'inclusion sociale	Taux d'emploi des personnes en situation de handicap (emplois direct)	6%	5,70* <small>Le résultat définitif sera connu et consolidé en avril 2024 après communication des éléments consolidés par l'UR-SSAF (déclaration obligatoire des travailleurs handicapés) pour répondre à la définition réglementaire</small>
	S'engager pour la prévention des risques et la santé au travail	Taux de fréquence des accidents de travail	Tf < 51	48,1
	Agir pour l'engagement des collaborateurs	Indice d'engagement	7,3/10	7,50
	Agir en faveur de l'insertion	Nombre de contrats en alternance	60	55
Offrir la liberté de mouvement de tous et de chacun	Agir pour la mobilité des publics fragiles	Obtention de la certification « Cap'handéo accessibilité »	Mise en œuvre d'actions de sensibilisation auprès du personnel	Formation des CR, CRC et Mobibus à l'accessibilité des personnes fragiles (130 personnes formées en anticipation de la certification Cap Handéo accessibilité)
	Agir pour la sécurité des femmes dans les transports	Nombre de signalements remontés via le dispositif Angela	NC	120
	Disponibilité des parcs relais (P+R)	Taux de fréquentation des P+R	NC	58,60%
Nouer des partenariats qui profitent à tous sur le territoire	S'engager auprès de fournisseurs responsables	% du volume d'achats réalisé auprès de fournisseurs labellisés RSE	61%	69,90%
	Soutenir un approvisionnement responsable	% d'achats réalisés localement (région Nouvelle-Aquitaine dont fournisseurs filiales Groupe)	67%	73,80%
	Agir en faveur de l'insertion sociale	Nombre de personnes recrutées éligibles à la clause d'insertion	12	25



SELON L'AVIS DU COMITÉ DE MISSION, CES INDICATEURS POURRONT ÉVOLUER POUR REFLÉTER LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES À MOYEN ET LONG TERME DE KB2M.

D'ores et déjà nous avons émis des souhaits d'évolution pour cinq d'entre eux :

- > Émissions de gaz à effet de serre : présenter une trajectoire sur les 8 prochaines années (en intégrant les paramètres influant sur l'indicateur) ;
- > Inclusion sociale : intégrer les emplois indirects dans l'objectif. En 2023, a été suivi le nombre de personnes éligibles à la clause d'insertion via le PLIE des sources ;
- > Sécurité des femmes dans les transports : Le nombre d'agressions et le nombre de signalements via le dispositif d'alerte Angela ont été suivis en 2023;
- > Développement des mobilités alternatives : s'orienter sur un indicateur mesurant l'accès/disponibilité du vélo dans les stations. La mise en place de ce dernier sera étudiée en 2024 ;
- > Ajouter un indicateur concernant les Parcs-Relais. L'indicateur "disponibilité des P+R" a été proposé et suivi en 2023. Une cible sera proposée et fixée pour l'année 2024.

Ces évolutions seront mises en oeuvre en 2024.

De plus, nous considérons que la gestion des déchets au sein de Keolis Bordeaux Métropole Mobilités est maîtrisée et ne fait donc pas l'objet de remarques et de demandes d'évolution de notre part à court terme.



4 CAP SUR L'ANNÉE 2024

La société à mission, qui permet à chaque entreprise de s'engager sur sa contribution à un intérêt collectif, intègre en son sein un dispositif de vérification, contrepartie indispensable à la liberté laissée à l'entreprise de définir ses objectifs statutaires.

Les modalités de vérification prévoient qu'un comité de mission est chargé exclusivement de ce suivi. Le dispositif est complété par l'obligation de faire vérifier par un organisme tiers indépendant (OTI) « l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux ». La première vérification de la société à mission par l'OTI est imposée par la loi 18 mois après le dépôt auprès du greffe du tribunal des statuts modifiés (ou 24 mois pour les entreprises de moins de 50 salariés).

La vérification du premier rapport du Comité de mission de KB2M aura lieu au cours du 2nd trimestre 2024 pour présentation à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra d'ici la fin du premier semestre.

